

# Règlement de la course

## Article 1 : L'organisateur

Le service des sports est à l'origine de la Happy Run. Cette course a vu le jour en 2015, il s'agit de la 4<sup>ème</sup> édition.

La Happy Run est un évènement municipal, créé avant tout pour partager un moment de fête et de sport.

---

## Article 2 : L'épreuve

C'est une course de couleur à caractère non compétitif, ouverte à tous sur un parcours d'une distance approximative de 5 kilomètres, durant laquelle les participants seront recouverts de poudre à chaque kilomètre. A l'arrivée, les participants ont accès à un festival de musique, durant lequel des canons propulseront de la poudre sur les participants et rendront le festival encore plus coloré.

**Nouveauté 2018**, des obstacles gonflables seront présents sur le parcours à différents endroits pour pimenter la course et la rendre encore plus FUN.

Un « Happy Time » aura également lieu pendant le festival, moment où tous les Happy Runners lanceront leur poudre de couleur en l'air (sachet distribué pour chaque coureur en fin de course) afin de créer un véritable nuage de couleurs !

- 12h > Accueil des Happy Runners au parc François Mitterrand, animation d'avant course et restauration possible sur place avec la présence de **FOOD TRUCK** ! profitez d'un moment de détente avant la course pour démarrer encore plus fort !!!
- 14h30 > échauffement collectif en musique assuré par des coachs sportifs
- 15h > départ de la « Happy Run »
- 15h30 > Animation musicale et food truck à disposition
- 16h / 17h30 > Festival de musique et « Happy Time » (lancé de couleur géant avec tous les Happy Runners)
- 17h45 > fin du « Happy Run »

---

### Article 3 : Conditions de participation

Cette manifestation est ouverte à tous, à partir de 3 ans. Les personnes mineures devront fournir une autorisation parentale. Cette course n'étant pas une compétition chronométrée et ne faisant pas appel à un classement ou une notion de vitesse, l'organisateur ne demandera pas de certificat médical pour délivrer un dossard, conformément à la législation en vigueur.

---

### Article 4 : Inscriptions

La participation à l'épreuve implique l'acceptation expresse et sans réserve par chaque participant du présent règlement. Les inscriptions seront ouvertes jusqu'au dimanche 24 juin 14h, sauf fermeture par l'organisateur au cas où la course aurait atteint son nombre maximum de participants. Les inscriptions pourront se faire via la plateforme d'inscription en ligne accessible sur la page officielle de Brie Comte Robert.

Les tarifs d'inscription sont les suivants :

Parcours des pti-bouts (3 à 5 ans) : **GRATUIT**

Parcours Happy Run (6 et +) :

**SOLO** (1 pers.)

**8 euros** + frais de dossier

**DUO** (2 pers.)

**8 euros/pers** + frais de dossier

**TRIO** (3 pers.)

**8 euros/pers** + frais de dossier

**EQUIPE** (4 pers et +)

**6 euros/pers** + frais de dossier

Les différents tarifs sont définis par l'organisateur et communiqués publiquement sur la page internet de la ville.

Un E- ticket individuel vous sera envoyé via un mail de confirmation. **Ce E-ticket est à conserver et sera nécessaire le jour de la Happy Run.**

L'inscription ne sera prise en compte qu'une fois :

- La totalité du paiement effectuée,
- L'acceptation du présent règlement validée
- Les différentes pièces demandées par l'organisateur validées par ses services.

Les dossards seront disponibles uniquement pour les participants ayant finalisé complètement leur inscription.

L'inscription comprend :

- L'organisation d'une course sécurisée.
- Un village avec animations et restauration.
- Un kit « Happy Run » qui comprend tee-shirt, lunettes et sachet de poudre colorée.
- Retrait des dossards sur place le 24 juin à partir de 12h au Parc François Mitterrand - 77170 Brie Comte Robert.

Toute personne n'ayant pas de dossard sera interdite sur le parcours pendant le temps de la course et pourra en être exclue par les organisateurs, même s'il accompagne un participant inscrit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière pendant la course.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit.

De même, il est nécessaire de se présenter le jour de la course avec son E-ticket et l'autorisation parentale si nécessaire.

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit et un contrôle d'identité pourra être effectué à l'accueil le jour de l'épreuve.

---

Article 5 : Accès au site de l'événement

La sécurité sur le parcours sera assurée par les organisateurs et les bénévoles.

Le service médical est assuré par la croix rouge française.

L'introduction sur le site de l'épreuve de tout objet susceptible d'être dangereux ou illégal, notamment drogues, armes à feu, objets contondants et matières explosives est strictement interdite. Toute personne souhaitant accéder au site accepte de se soumettre à un éventuel contrôle visuel de ses effets personnels. En cas de refus, la personne pourrait ne pas être autorisée à accéder au site. L'organisateur peut également refuser l'accès aux participants ayant un comportement susceptible de perturber le bon déroulement de l'épreuve.

---

#### Article 6 : Classement et catégories

La Happy Run n'étant pas une compétition, il n'y aura pas de présence de système de chronométrage ni de classement en fonction du temps, pour le parcours de 5km.

---

#### Article 7 : Informations complémentaires

Dans le contexte actuel de renforcement du plan Vigipirate en région Ile de France, nous attirons votre attention sur les mesures exceptionnelles mises en place pour les manifestations sportives. Le dispositif de sécurité sera renforcé et le respect des règles de sécurité sera obligatoire. En cas d'annulation de l'évènement sur décision préfectorale ou municipale, le remboursement total des frais d'inscriptions ne pourra être réclamé par les participants. Toute inscription à l'épreuve induit l'acceptation du présent règlement.

---

#### Article 8 : Informations légales

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Les participants sont informés que les données à caractère personnel les concernant sont enregistrées dans le cadre de la participation à cet événement et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation selon les modalités du présent règlement. L'adresse e-mail sera utilisée pour informer les participants des détails concernant la manifestation et des prochaines activités de la Ville de Brie comte Robert. Conformément à la loi Informatique et Libertés, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition à l'ensemble des données les concernant. Les participants autorisent les organisateurs de la manifestation « Happy Run » à

utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à la manifestation et ce pour une durée de 1 an sur tous les supports de communication de la Ville de Brie comte Robert.